

**NOTE AUX PARENTS D'ELEVES d'ATTAINVILLE
EMPRUNTANT LE CAR DE RAMASSAGE SCOLAIRE A DESTINATION DU
COLLEGE AIME CESAIRE D'EZANVILLE**

Le SITSAM Organisateur du transport scolaire (O.L.) et la CFTM (Compagnie Francilienne de Transport et de la Mobilité) vous informent que les inscriptions pour l'année scolaire 2024/2025 auront lieu en Mairie d'Attainville et en Mairie de Moisselles aux **dates et horaires des permanences** indiqués dans ce courrier.

A) MODALITES D'INSCRIPTION

1) Remplir le formulaire d'inscription édité par IDFMobilités (joint au dossier) . **Attention contrairement à ce qui est indiqué sur la fiche ne pas envoyer de dossiers par courrier, aucune inscription en ligne ni paiement n'est possible pour le collège d'EZANVILLE, vous devez venir aux permanences.**

Noter impérativement une adresse mail valide en MAJUSCULES sur la fiche, les informations de modification d'horaires, de problèmes de cars sont transmis uniquement par ce biais. Un test adresse sera effectué, si vous ne recevez pas ce message test merci d'envoyer un mail en précisant vos coordonnées à l'adresse : sitsam.attainvillemoisselles@gmail.com.

2) Prendre connaissance des conditions générales d'utilisation éditées par IDFMobilités (verso de la fiche d'inscription), le tarif de renouvellement d'une carte en cas de perte ou de vol est fixée à 20 €, les demandes sont à faire par mail (adresse du SITSAM) ou en Mairie d'Attainville (formulaire spécial).

PRENDRE EGALEMENT CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR REGIONAL.

3) Venir en MAIRIE d'ATTAINVILLE ou de MOISSELLES (peu importe votre commune de résidence), les inscriptions seront prises uniquement par la secrétaire de la CFTM aux **DATES et HEURES DE PERMANENCES INDIQUEES CI-DESSOUS**, (aucune inscription ne sera acceptée par courrier ou par les secrétaires des Mairies d'Attainville ou de Moisselles).

4) **Remettre le paiement de 112 € (part familiale) uniquement en chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.** Le Tarif de 112€ est fixé par la commission ordinaire du Conseil Départemental (Juin 2024)

5) Apporter **la copie d'un justificatif de domicile** (qui sera conservée), la fiche d'inscription complétée.
Ne pas apporter de photo.

6) **Si vous l'avez, apportez le carnet de correspondance du collège**, nous collerons une vignette de transport scolaire avec le numéro de la carte, en cas d'oubli ou de perte cela permet au chauffeur d'autoriser provisoirement la montée dans le car.

7) L'inscription sera informatisée par la secrétaire des Cars CFTM - Site Internet IDFMobilités/Pegase3 -

8) La confirmation de l'inscription sera validée en ligne. IDFMobilités vérifie que l'élève réside à plus de 3 km de son établissement ou a un parcours dangereux.

B) EDITION et RECEPTION de la CARTE DE TRANSPORT

1) La carte sera éditée par la CFTM et envoyée dans les 5 jours par courrier.

La carte appelée carte « SCOL'R » est de couleur rose/lavande. **Contactez rapidement le SITSAM par mail en cas de non-réception dans les 5 jours.**

Vous devez coller une photo, découper le coupon joint au courrier et rabattre le film plastique collant pour qu'elle soit valide.

Une carte sans photo et sans le coupon n'est pas valable.

- 2) Le premier jour des permanences pendant la première heure il y a beaucoup d'attente.
- 3) Présentation obligatoire de la carte à partir du 1^{er} Octobre 2024 (date de présentation aux chauffeurs). Pendant le mois de septembre l'élève devra présenter son cahier de correspondance (ou sa carte dès réception) indiquant qu'il habite bien à Attainville ou à Moisselles.
- 4) Si l'enfant cesse d'utiliser le transport scolaire, la carte devra être envoyée au SITSAM en Mairie d'Attainville.

C) INFORMATIONS PAR MAIL

Vous remerciant par avance, je reste à votre disposition par mail sitsam.attainvillemoisselles@gmail.com

Je souhaite à votre enfant ou à vos enfants une excellente année scolaire 2024/2025 et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

M. CITERNE Yves
Maire d'ATTAINVILLE,
Président du SITSAM

INSCRIPTIONS

AUX PERMANENCES en MAIRIE d'ATTAINVILLE et de MOISSELLES

(Peu importe votre commune de résidence, vous pouvez venir à la permanence de votre choix)

JOURS	MATIN	A.MIDI
<u>MERCREDI</u> 28 Août	9h00 à 11h45 à Attainville	14h00 à 16h45 à Moisselles
<u>SAMEDI</u> 31 Août	9h30 à 11h45 à Attainville	
<u>MERCREDI</u> 11 Septembre	10h à 11h45 à Moisselles	14h00 à 16h45 à Attainville
<u>SAMEDI</u> 14 Septembre	10h à 11h45 à Moisselles	